

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 janvier 2019

## Circulation du virus de la rougeole dans l'Océan Indien et risque d'introduction à la Réunion

La circulation de la rougeole dans la région Océan Indien fait craindre l'introduction et la diffusion de la maladie à la Réunion qui en est jusqu'à présent indemne. En effet, depuis début octobre, Madagascar connaît une épidémie importante de rougeole, et la maladie circule également dans d'autres pays de la zone et dans quelques régions de France métropolitaine. Du fait de la situation régionale, plusieurs cas de rougeole sont arrivés à la Réunion ces dernières semaines et pourraient être à l'origine de la transmission du virus sur le territoire réunionnais. L'Agence de Santé Océan Indien appelle donc à une forte vigilance car la rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse, en l'absence de vaccination. Par conséquent, tous ceux qui n'ont pas déjà contracté la maladie dans leur enfance sont invités à vérifier et à mettre à jour si besoin leur vaccination auprès de leur médecin traitant.

### — Qu'est que la rougeole ?

La rougeole est une maladie virale, le plus souvent bénigne, mais qui peut entraîner des complications graves (pneumonies, encéphalites), en particulier chez les enfants de moins de 1 an et les adultes.

Elle se transmet par voie respiratoire, en particuliers lors de la toux et des éternuements.

Les premiers signes apparaissent après une période d'incubation pouvant aller de 7 à 18 jours :

- **La température** (fièvre supérieure à 38,5°C),
- **La toux, le nez qui coule, des yeux rouges et larmoyants** (conjonctivite),
- **Des boutons rouges** (d'abord sur la tête et le visage puis sur le reste du corps) et **des lésions dans la bouche**
- Des signes digestifs de type **diarrhée** peuvent être présents.

La rougeole est une maladie **très contagieuse** ; un malade peut contaminer entre 15 et 20 personnes. Une personne malade est contagieuse 5 jours avant et jusqu'à 5 jours après l'apparition des boutons.

### — Comment se protéger de la maladie ?

**Les personnes ayant déjà contracté la rougeole sont immunisées à vie** (compte-tenu des épidémies fréquentes et de grande ampleur ayant eu lieu durant leur enfance, la majeure partie des personnes de 40 ans et plus sont probablement protégées définitivement).

**Pour les autres, la vaccination est le seul moyen pour se protéger de la maladie et d'éviter sa diffusion dans son entourage.** Il faut avoir reçu 2 injections de vaccin pour être protégé. Des études faites chez des jeunes adultes à la Réunion montrent qu'environ 30% sont vaccinés de façon incomplète (une seule injection, non protectrice).

Par conséquent, l'ARS Océan Indien recommande, notamment aux moins de 40 ans, de :

- **vérifier son statut vaccinal vis-à-vis de la rougeole** auprès des professionnels de santé (médecins traitants, infirmiers, sages-femmes...). Selon les cas, le professionnel de santé proposera un rattrapage vaccinal.
- **consulter son médecin en cas de signes évocateurs** (apparition d'une forte fièvre suivie dans les 2 à 4 jours d'une éruption), afin de confirmer ou non le diagnostic de rougeole. Dans ce cas, afin d'éviter la contagion, il est recommandé de porter un masque et d'éviter le contact avec d'autres personnes, comme par exemple dans la salle d'attente chez le médecin ou en cas de consultation dans un service d'urgences.

Ces recommandations valent pour tous et tout particulièrement pour les personnes en partance ou en provenance de pays de la zone.

Enfin, l'ARS appelle également à **la vigilance de tous les professionnels de santé** sur la situation épidémiologique internationale et sur l'importance des mesures de protection et d'isolement, de diagnostic biologique et de signalement, devant tout patient présentant les signes de la rougeole.

---

**Contact Presse :**

Manon RABOUIN - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66 - Courriel : [manon.rabouin@ars.sante.fr](mailto:manon.rabouin@ars.sante.fr)